Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260212-CMDU120226002-DE

COMMUNE de SAINT-NOLFF
Morbihan

Tél : 02.97.45.47.59
Fax : 02.97.45.50.82

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le douze février, le Conseil municipal de la commune de Saint-Nolff dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Nadine LE GOFF-CARNEC, maire.

Date de la Convocation : 4 février 2026

Présents :
N. LE GOFF-CARNEC, S. PASCO, D. BERTHO, B. GICQUEL, Ch. KERGOAT, M-T. PERENNOU, E. ANDRIEU, M. SIMON, J-B. LIZANO, M. LIZANO, C. GUESDON, V. AUPETIT, P. CASTELL, A-F. PINSAULT, Y. DERIAN, C. LE GALL, M. PETIT, M. CHIGNIER, F. MARCO, S. HERVÉ, J.-S. ALLIOU, Thaddée VIEILLE-CESSAY, G. LE DERRIEN, M. CAUDAL, S. ESLAN

Absents : S. MENAHEZE, L. POUHAUT

Membres en exercice : 27
Membres présents : 25
Membres absents : 2
Procurations : 2
Votants : 27

Stéphane MENAHEZE a donné pouvoir à Sylvie ESLAN
Laurence POUHAUT a donné pouvoir à Maud CAUDAL

Marianne PETIT a été élue secrétaire de séance.

2 - PLAN DE MOBILITE 2026-2035 : Avis de la commune sur le projet

Madame le maire expose :

Dans le cadre des compétences exercées par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération en matière d'organisation de la mobilité, l'élaboration d'un Plan de Mobilité (PDM) constitue un outil essentiel de planification permettant de fixer une stratégie durable et cohérente pour les déplacements à l'échelle du territoire. Une délibération en date du 30 mars 2023 a ainsi prescrit l'élaboration de ce document structurant.

Cette démarche s'est déroulée classiquement, selon les modalités suivantes :
- Diagnostic incluant une enquête ménages déplacements
- Définition d'orientations
- Elaboration d'un plan d'actions pour la prochaine décennie

L'agglomération a volontairement souhaité mettre en place une concertation en anticipation, et ce de manière complémentaire à la phase obligatoire. Cette concertation a pris la forme de réunions de travail, d'entretiens auprès d'acteurs locaux, d'ateliers diligentés dans le cadre du SCOT-AEC, ou encore de comités de partenaires.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260212-CMDU120226002-DE

Bilan du Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2020-2030 en vigueur

Un bilan des actions passées a été réalisé, lequel a démontré :
- Près de 800 000 déplacements quotidiens générés par le territoire de GMVA, dont les 2/3 réalisés par les habitants de GMVA ;
- Une baisse d'usage de l'automobile depuis 2008 avec en particulier un renforcement du vélo.
- Une forte pendularisation des flux et une forte dépendance à l'automobile, responsables des difficultés de circulation recensées sur le territoire ;
- Un vieillissement de la population qui se renforce et qui concerne plus particulièrement la façade maritime ;
- Le poids important du tourisme sur le territoire ;
- Des attentes locales fortes en matière de développement des modes alternatifs à l'automobile, notamment en transports collectifs.

Outre ces éléments, le diagnostic fait également apparaitre une offre de transport alternative à l'automobile en nette évolution, au regard des actions initiées depuis plusieurs années par GMVA. En revanche, malgré un développement de l'offre de transports collectifs, des manques ou retards ont été identifiés en matière d'aménagements de voirie dédiés à ce mode de déplacement.

Sur la base de ce diagnostic, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'est fixé de nouveaux objectifs en matière de mobilité pour la période 2026-2035.

Orientations 2026-2035

À l'issue du diagnostic, GMVA a retenu les orientations suivantes pour le Plan de Mobilité :
- Réduire l'impact des déplacements sur l'environnement en travaillant en priorité sur les trajets d'échanges depuis/vers les EPCI extérieures ;
- Améliorer la synergie entre transports et urbanisme ;
- Poursuivre les objectifs du PDU précédent en matière de réduction de l'autosolisme ;
- Développer les transports collectifs, ainsi que le covoiturage, pour favoriser le report modal ;
- Conforter le développement du vélo (aménagements et services) ;
- Réduire les difficultés générées par l'afflux de personnes en période touristique, pour ne pas dégrader la qualité de vie et d'accueil du territoire.

Les objectifs de réduction de l'autosolisme prolongent les objectifs du PDU précédent et visent à faire passer la part modale automobile conducteur de 51% en 2023 à 45% en 2035, avec pour cible à long terme, une part modale de 39% en 2050.

Le plan d'actions du projet de PDM de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération

Le plan d'actions du Plan de Mobilité a été construit sur la base des orientations ci-avant exposées. Il s'organise en 5 axes de travail, lesquels se déclinent en 18 actions.

AXE 1 / Poursuivre la dynamique actuelle de développement du vélo et renforcer l'usage de la marche
AXE 2 / Améliorer l'usage collectif et partagé des transports
AXE 3 / Promouvoir l'évolution des comportements de déplacements
AXE 4 / Développer une mobilité touristique durable
AXE 5 / Favoriser le développement des véhicules moins polluants

Au cours de son élaboration, les parties prenantes se sont largement investies afin de bâtir un programme d'actions ambitieux et réaliste, mais surtout adapté au territoire de l'agglomération. Chaque action a été le fruit d'un travail approfondi entre les différents acteurs et a fait l'objet d'un échéancier de mise en œuvre et d'une estimation des coûts.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260212-CMDU120226002-DE

Le projet de PDM arrêté par le conseil communautaire du 18 décembre 2025 marque un avancement. Suite à cet arrêt, la consultation obligatoire des personnes publiques associées, d'une durée légale de trois mois, va pouvoir être engagée. Ces avis seront annexés au projet qui sera alors soumis à enquête publique. Au regard des avis et des remarques formulées lors de l'enquête publique, le conseil communautaire pourra alors se prononcer sur l'approbation définitive du PDM.

Suite à la commission aménagement en date du 27 janvier 2026, et après en avoir délibéré, LE conseil municipal **à l'unanimité** :

- **émet un avis favorable** sur le projet de plan de mobilité 2026-2035 arrêté par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2025 ;

- **Deux observations formulées** :

. Demande de prise en compte pour les pistes cyclables de l'axe centre bourg, route de Kerhon, route de Toulgrand vers la RD 775, plus axe RD 775 d'Elven à Vannes ;
. Création d'un parking-relais (connexion voiture/bus), plus parking à vélo au Sud-Ouest de la commune ;

- **demande que ces observations soient prises en compte dans la suite de la procédure**,

- autorise madame le maire ou son représentant à effectuer et signer tous actes afférents.

Document consultable à partir du lien suivant :
https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/lagglo/institution/competences
rubrique : mobilités

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En mairie, le 13 février 2026
Le maire,
Nadine LE GOFF-CARNEC



Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260212-CMDU120226002-DE